



**Fonds de développement des territoires (FDT)
Priorités annuelles d'intervention
Exercice 2018-2019**

Tel que le prévoit l'article 2 b) ii) A) de l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Gatineau, cette dernière doit adopter ses priorités d'intervention annuelle.

Développement économique

Par l'entremise de la corporation Investissement et Développement Gatineau, dûment mandatée en vertu de la résolution CM-2016-841, les priorités annuelles d'intervention en matière de développement économique sont les suivantes :

- a)** Favoriser le développement et la diversification économique ainsi que la création de la richesse sur le territoire de la ville de Gatineau, et ce, en complémentarité avec cette dernière, la Commission de développement économique et le Secrétariat au développement économique;
- b)** Soutenir le secteur manufacturier en déterminant les pistes d'innovation et de nouveaux marchés pour les entreprises de Gatineau;
- c)** Attirer et soutenir les entreprises innovantes, notamment au niveau de la commercialisation;
- d)** Susciter les synergies et les partenariats dans le but de bonifier l'offre de services aux entreprises;
- e)** Accroître les liens et les collaborations entre ID Gatineau et Invest Ottawa;
- f)** Coordonner avec la Ville de Gatineau et d'autres partenaires, les efforts d'attraction d'investisseurs potentiels notamment au niveau de l'investissement étranger.

Soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie

La politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie a été adoptée le 17 novembre 2015 en vertu de la résolution CM-2015-856. Cette politique est directement en lien avec le programme relié au cadre de soutien à l'action communautaire qui respecte les conditions prévues à l'article 10 du protocole d'entente.

Les priorités d'intervention porteront essentiellement sur les éléments suivants :

➤ Soutien à la mobilisation

Ces projets visent à soutenir la mobilisation dans le but de constituer un nouvel organisme d'action communautaire dont la mission est étroitement liée à la vie de quartier.

➤ Soutien à la réalisation de projets ponctuels

Le soutien à la réalisation de projets ponctuels vise à l'actualisation d'idées novatrices, répondant à un besoin particulier et ayant un impact significatif dans un ou plusieurs quartiers.